



Règlement concours photos

L'objectif de ce concours photo est de partager et valoriser les meilleurs clichés autour de 2 thèmes dont le palmarès sera dévoilé lors de la fête des bénévoles. L'Ardéchoise a besoin pour l'ensemble de ses supports de communication de clichés exploitables. En effet, nos supports tels que la brochure, le site internet, les plaquettes de promotion, les flyers, les illustrations en conférence de presse, le palmarès des villages, doivent être de la meilleure facture qui soit. C'est la meilleure façon de promouvoir la diversité de nos territoires, de valoriser l'investissement de nos bénévoles et bien sûr de donner aux cyclistes l'envie de revenir.

Les visuels recherchés peuvent mettre en scène des cyclistes, relater l'ambiance et la décoration, mettre en valeur la beauté de nos contrées, montrer des scènes originales, etc. favoriser un méli-mélo de bénévoles et de cyclistes.

Chaque village participant devra remettre 12 images maximum dont six plutôt « d'ambiance et de convivialité dans les village » et six plutôt « de cyclistes dans le paysage ardéchois », prises dans les conditions prévues dans le règlement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

- Le concours est ouvert aux personnes physiques majeures, photographes bénévoles ci-après désignés « participants ».

- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

- Les participants s'inscrivent par village, chaque participant doit être explicitement nommé, du moins au nom du correspondant du village.

- Sont exclus les professionnels et les personnes ayant participé directement à l'organisation du concours.



PRISE DE VUE

Les photographes pourront utiliser les appareils photographiques de leur choix, ainsi que tout éclairage artificiel.

Le participant garantit, par le simple envoi de sa photo, d'être titulaire des droits sur la photo qu'il envoie.

Le nombre de photos est limité à 12 par village. Toutes vos photos devront être identifiées comme suit :

Nom du village_ nom du photographe _ numéro de votre cliché de 1 à 12

Exemple : saintfelicien _ marcel durand _1

CESSION DES DROITS ET UTILISATION DES PHOTOS

Les bénévoles participant au concours, autorisent l'Ardéchoise à utiliser leurs photos, lors d'actions de promotion, de communication globale et presse en rapport avec les activités de l'association et du concours photos, ainsi que pour l'édition de brochures, site web, flyer. Elles pourront être utilisées librement et sans donner lieu à un versement de droit d'auteur. Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.

COMPOSITION DU JURY

L'organisation se réserve le droit du choix du jury et de sa composition.

Le jury se réserve le droit de regrouper des catégories en fonction des photographies découvertes lors de la sélection. Les nominés seront déterminés par un jury qui se réunira avant courant août 2019 Les candidats seront appréciés sur la qualité et la force de leurs photos ainsi que sur leur pertinence par rapport à la catégorie.

Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne ou ne respectant pas le règlement.

Le jury sera composé de 7 personnes :

- Président et secrétaire de l'Ardéchoise
- Président de la commission « image »
- Président de la commission « jury des villages »
- Deux employés de l'Ardéchoise
- Un professionnel de la photographie

Remise des prix

Le palmarès sera dévoilé lors de la fête des bénévoles avec récompense pour les villages.

LES PRIX

La meilleure photo d'ambiance :

1er prix : **150€**

2ème prix : **100€**

3ème prix : **50€**

La meilleure photo de cycliste dans le paysage ardéchois :

1er prix : **150€**

2ème prix : **100€**

3ème prix : **50€**

Prix spéciaux :

Coup de Cœur du Jury : **150€**

Mise en valeur du village : **150€**

La photo insolite /scène originale : **150€**

DEROULEMENT DU CONCOURS

Les participants s'engagent à respecter la période de prise de vues du 19 au 22 juin 2019 dates de la manifestation. Les photos devront être envoyées par mail, 1 mail par village comptant toutes les photos à l'adresse concours@ardechoise.com avant le lundi 15 juillet. Les photos envoyées individuellement et non par le correspondant du village avec toutes les autres ne seront pas prises en compte (Taille maximum 7 Mo au total pour le mail).

OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur simple demande.

Pour toutes informations complémentaires, contacter Gilbert Barailler : 06.37.01.50.26